

## CERTIFICAT MEDICAL\*

Je soussigné, Docteur :.....

Demeurant à : .....

Certifie avoir examiné ce jour M. / Me / Mlle :.....

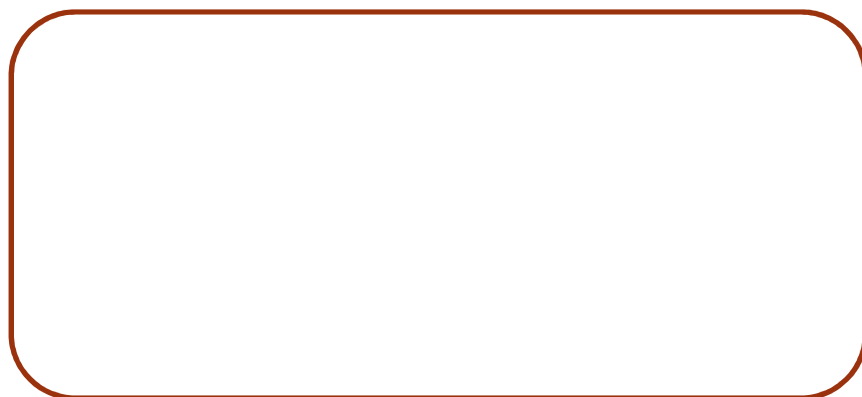
Né (e) le :.....Demeurant à :.....

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à :

Le :



Cachet et signature du médecin

\*A renseigner par le médecin traitant ou certificat médical annexe à joindre

**ATHLETISME  
COMPETITION  
JEUNES**

En cas de renouvellement, merci de nous indiquer le numéro de licence :

A remplir par le bureau :

Catégorie 2018 :

Catégorie 2019 :

## BULLETIN D'INSCRIPTION 2018 / 2019

NOM : .....

Prénom(s) : .....

Sexe : F  M  Nationalité : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Mail : .....

Merci d'envoyer un mail à cette adresse [bollene.athle@gmail.com](mailto:bollene.athle@gmail.com) en indiquant Nom Prénom et discipline ( Athlétisme ) afin de vous enregistrer dans les listes de diffusion.

### Autres Coordonnées des parents ou personnes responsables

**Parents :**

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : .....

**Autre Personne responsable**

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : .....

## Droit à l'image

**J'autorise\*** - **Je n'autorise pas\*** la divulgation de photos au titre de la promotion du club, que ce soit dans la presse écrite, sur le site internet ou la page Facebook du club, ou sur tous supports d'information.

\*Rayer la mention inutile

## Autorisation parentale

Nom du responsable légal : .....

Je, soussigné(e) : .....Père, mère, tuteur\*

Autorise mon enfant.....à pratiquer l'athlétisme au sein de l'U.A.H.V. et à participer, à ce titre, aux déplacements, compétitions, stages et autres manifestations organisés dans le cadre du club ou de la F.F.A.

Reconnais l'autorité des accompagnateurs sur les enfants.

Autorise le transport de mon enfant dans les véhicules personnels des accompagnateurs aux dates et heures de ces manifestations. Dans le cas contraire, je m'engage à prendre les mesures nécessaires pour mener mon enfant sur ces lieux.

Autorise les dirigeants de l'U.A.H.V. à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'incident ou d'accident.

## Règlement intérieur

### **Conditions d'adhésion :**

L'adhésion débute, pour l'adhérent, à la date de remise du dossier d'inscription complet, et se termine le 31 août.

Les cotisations sont payables à l'inscription, par chèque à l'ordre de l'U.A.H.V. Possibilité de régler en 3 fois.

Le prix de l'adhésion comprend le prix de la licence ainsi que celui de l'assurance de la F.F.A.

**Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.**

- Si le certificat n'est pas fourni après 2 séances d'essai, vous n'êtes pas considéré comme adhérent et vous pourrez être refusé d'effectuer la séance.

### **Entraînements :**

Les parents accompagnent les enfants jusqu'au stade Anquetil ou au lieu annoncée et s'assurent que l'entraînement a bien lieu. Ils viennent les chercher à l'heure indiquée, en fin d'entraînement.

Les athlètes et entraîneurs doivent arriver à l'heure aux entraînements. Pour toute absence, prévenir les encadrants. Une trop longue absence d'un mineur, injustifiée, sera signalée aux parents.

Le seul fait de venir au stade, ou aux alentours, ne peut se substituer à une séance d'entraînement et ne peut servir de prétexte.

Toute sortie du stade, hors de la présence d'un entraîneur, dégage la responsabilité du club.

Les entraînements se font dans le cadre des horaires officiels du club, et sont nécessaires de façon régulière pour progresser.

Certaines séances peuvent avoir lieu en dehors du stade Anquetil, une information sera faite par mail ou sms ou préciser lors d'une séance au stade.

L'usage de l'alcool, du tabac et de toute substance illicite est interdit dans l'enceinte du stade.

Dans le cadre de l'U.A.H.V., toute personne s'oblige à avoir une attitude correcte envers les entraîneurs, les animateurs, les dirigeants et les athlètes.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol et incite tous les athlètes à ne pas porter d'objet de valeur aux entraînements.

Tout matériel utilisé dans le cadre de l'entraînement ou de la compétition doit être remis à sa place. Le matériel ne peut être emprunté sans l'accord du bureau.

L'usage du téléphone portable pendant les séances est strictement interdit ( sauf cas particulier en accord avec l'encadrement ) et l'athlète ne doit pas l'avoir sur lui lors des séances.

### **Compétitions :**

La participation aux compétitions exige le port du maillot du club et la possession de sa licence.

Pour tout désistement moins de 8 jours avant une compétition, l'athlète devra rembourser au club le montant de son désengagement.

Vous devez confirmer à votre entraîneur, votre participation aux compétitions.

La présence aux compétitions officielles est obligatoire, dans la mesure où vos capacités, jugées par l'entraîneur, le permettent.

### **Frais de déplacement :**

Les frais de déplacement pour les compétitions sont à la charge des athlètes. Toutefois, pour certaines compétitions, les frais seront remboursés intégralement ou partiellement, après délibéré en réunion de bureau, mais toujours sur présentation de justificatifs.

Les entraîneurs, ou jury, pourront se faire défrayer des frais de déplacement sur présentation de justificatifs en accord avec le bureau.

Les athlètes, convoqués à des stages régionaux ou nationaux, devront informer le club des dates de stage. Si l'athlète n'informe pas le club, il lui sera demandé de régler le montant de ce stage.

### **Indication médicale particulière : (asthme, allergie etc ..)**

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et du droit à l'image ci-dessus.

**Signature** : Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'adhérent :

Signature du représentant légal :

## **TARIF DES COTISATIONS 2018-2019**

<b>Licence benjamin minime cadet</b>	<b>115 euros + 30 euros pour le maillot (*)</b>
<b>Licence junior</b>	<b>120 euros + 30 euros pour le maillot (*)</b>

- **Réduction famille** : 10 euros de réduction/licence à partir de la 2<sup>ème</sup>.

(\*) : Le maillot est obligatoire pour les compétitions, il peut être échangé sous certaines conditions.

**Agrément F.F.A.** : 7608 du 22.102005 – **Agrément jeunesse et sport** : 1158 – **Déclaration préfecture** : 1483

**Code club** : C084029 – **Dossier** : 214650 – **N° association** : W842002450

**Adresse** : U.A.H.V. chez Béatrice RANCHON adresse 10 lots les vignes des massanes 84430 MONDRAGON